

## RAPPORT MORAL

*Le Collectif des Familles de Disparu(e)s en Algérie*

2011



## Table des matières

<b>I. Résumé.....</b>	<b>3</b>
<b>II. Les activités.....</b>	<b>3</b>
A. Activités quotidiennes .....	3
B. Monitoring de la situation des droits de l’Homme .....	4
C. Plaidoyer au niveau national.....	5
D. Plaidoyer au niveau régional .....	5
E. Plaidoyer au niveau international .....	7
F. Formations.....	8
G. Rencontre/Echanges d’expériences du 26 au 30 juin 2011 .....	9
H. Sensibilisation sur la situation des familles de disparus et l’Etat de droits de l’Homme en Algérie.....	9

## **I. Résumé**

Le début de l'année 2011 a été marqué par les « révolutions arabes » et l'Algérie n'a pas échappé à la contestation populaire. La mobilisation pour le changement démocratique en Algérie s'est accentuée au sein de la population, des catégories socio professionnelles et des organisations de la société civile. Dans ce contexte, le Président de la République a immédiatement décidé de la levée de l'état d'urgence et a annoncé que des réformes seraient engagées. Cependant la levée de l'état d'urgence s'est accompagnée du transfert à l'armée de la grande majorité des pouvoirs de lutte contre le terrorisme et la subversion et les rassemblements demeurent toujours interdits, les manifestations et réunions pacifiques ne sont quasiment jamais autorisées. De plus les réformes annoncées n'ont pas répondu aux attentes de la population, puisqu'elles consistent à museler la société civile et la presse en encadrant d'avantage leurs activités et restreignent les libertés fondamentales.

Malgré ce contexte, le CFDA a pu mener un certain nombre d'actions en faveur de l'établissement de la vérité et a mis en œuvre de nombreuses actions de plaider pour l'amendement des projets de réformes de loi proposées par le gouvernement. En outre, dans l'objectif de renforcer les capacités de travail en réseau des militants des droits de l'Homme et dans le contexte du suivi des formations en communication le CFDA a accompagné une nouvelle dynamique de réflexion sur la création d'un réseau de jeunes militants des droits de l'Homme. Enfin, les équipes du CFDA ont renforcé leur travail d'assistance juridique et administrative aux familles de disparus en Algérie et leur travail de plaider au niveau national régional et international. Le CFDA a continué d'orienter les familles de disparus en Algérie, d'effectuer un important travail de préservation de la mémoire et de plaider au niveau national et international.

Ces activités ont produit des résultats palpables et ont permis d'avancer vers l'objectif de renforcement et de dynamisation d'un réseau des défenseurs des droits de l'Homme solidaire avec les familles de disparus en Algérie. D'une part, les activités menées par le CFDA en Algérie ont permis de renforcer les liens préexistants avec certains acteurs de la société civile, de créer des relations avec d'autres acteurs de défense des droits de l'Homme et de rendre visible et compréhensible la démarche et le travail et du CFDA et de SOS Disparus à leurs yeux. D'autre part, des résultats concrets en termes d'information et de mobilisation des familles de disparus et des acteurs de la société civile, de renforcement des compétences, notamment du staff permanent de Sos Disparus, et d'actions médiatiques ont été obtenus.

## **II. Les activités**

### **A. Activités quotidiennes**

Les bureaux d'Alger et d'Oran ont reçu de nombreuses familles et les ont assistées dans leurs démarches administratives et juridiques. Elles ont pu traiter de nouveaux dossiers de disparus. En outre, l'un des avocats ayant suivi la formation en droit à fait parvenir au CFDA de nouveaux dossiers de disparus dont il avait connaissance et a mis l'équipe du bureau d'Alger en contact avec les familles.

Le CFDA a procédé à la mise à jour de nombreux dossiers afin de traiter, classer et transmettre les formations auprès des juridictions nationales et des instances internationales de protection des droits de l'Homme. De nouveaux dossiers devraient être transmis très prochainement au GTDF et de nouvelles communications individuelles sont en cours de rédaction afin d'être soumises au Comité des droits de l'Homme des Nations Unies.

Par ailleurs, le CFDA a procédé à une répartition des tâches au sein de ses équipes pour alimenter le site du Mémorial des Disparus en Algérie. Ainsi, l'ensemble de l'équipe travaille régulièrement à l'alimentation du site internet afin de continuer de mettre en ligne les informations concernant les disparus et notamment leur état civil, les circonstances de leur disparition, les présumés auteurs de leur disparition, les démarches des familles ... Chaque membre de l'équipe a une tâche particulière. Pour exemple, la chargée de communication en Algérie est désormais en charge de l'alimentation des photos de disparus l'enregistrement des articles de presse sur le site. L'actualisation de ce site est un travail de longue haleine qui est loin d'être terminé mais qui progresse.

## **B. Monitoring de la situation des droits de l'Homme**

Le CFDA assure un monitoring quotidien des violations des droits des familles des disparus en particulier et de la situation des droits de l'Homme en général en Algérie. Plusieurs communiqués de presse ont été diffusés afin d'alerter les organisations de la société civile algérienne, les instances internationales de protection des droits de l'Homme, les journalistes algériens et étrangers. Le CFDA a notamment tenu à communiquer sur les actes de harcèlement et d'intimidation à l'encontre des familles de disparus.

Outre ce travail de monitoring, et dans le contexte de réformes présentées par le Gouvernement, le CFDA a travaillé à l'élaboration de plusieurs documents de plaidoyer relatifs à la situation des droits de l'Homme en Algérie et aux projets de lois adoptés par le Conseil des ministres et actuellement discutés devant l'Assemblée Populaire Nationale. Ainsi, le CFDA a participé à la rédaction d'une note de briefing conjointe avec le Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH), la LADDH et le SNAPAP sur la situation des droits de l'Homme en Algérie depuis la levée de l'état d'urgence et d'une lettre ouverte à l'attention des députés européens. Un mémorandum d'analyse du projet de loi sur les associations a été rédigé en partenariat avec le REMDH. Ce document a été particulièrement bien accueilli par l'ensemble des acteurs de la société civile algérienne mais aussi par les représentants d'organisations internationales et régionales. Ce Mémorandum a engendré un effet multiplicateur. En effet, de nombreuses associations se sont réunies entre elles afin de discuter d'actions à mener pour que ce projet de loi soit retiré ou amendé. A Oran, 17 organisations se sont rencontrées et ont lancé un appel qui a été relayé dans la presse. A Alger, plusieurs associations ont organisé une conférence sur le projet de loi à laquelle des députés avaient été invités.

Par ailleurs, en amont de la session ordinaire du GTDF, le CFDA a adressé au Groupe de Travail une note d'actualisation sur la situation des familles de disparus en Algérie.

Enfin dans la perspective de l'examen périodique universel de l'Algérie, en 2012, le CFDA a rédigé un rapport qui a été soumis en partenariat avec le Cairo Institute for Human Rights Studies au Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies. Ce rapport traite de l'absence de conséquences positives de la levée de l'état d'urgence et des principales violations des droits à la liberté d'association et d'information et des dispositions des projets de loi en cours

d'examen que si elles étaient adoptées restreindraient de manière particulièrement grave les libertés fondamentales existantes.

### **C. Plaidoyer au niveau national**

#### **Forum Atelier « Vérité Justice et processus de transition démocratique »**

S'inscrivant dans la continuité et l'approfondissement des thématiques des Forums-atelier organisés précédemment, le programme de ce dernier sous le thème « Vérité, Justice et processus de transition démocratique » a été élaboré en tenant compte du contexte des révolutions dans le monde arabe et en Afrique du Nord. Ce Forum atelier qui s'est articulé autour de deux grands axes : - Pourquoi se mobiliser pour la Vérité et la Justice – Comment se mobiliser et donner de l'impact aux actions et a réunie cinquantaine de personnes.

Après une brève introduction, Madjid Benchik, professeur émérite de droit, s'est attaché à démontrer l'importance des exigences de Vérité et de Justice pour la démocratisation de l'Algérie tout en mettant en évidence les éléments nécessaires à l'établissement, dans un futur plus ou moins proche. Son propos a été complété par l'intervention de Nourredine Saadi, professeur de sciences politiques et écrivain, qui a insisté sur les conséquences des disparitions forcées sur la société dans son ensemble au regard de la Vérité, de la Justice et de l'Histoire collective.

Mourad Ouchichi, professeur d'économie à l'université de Béjaïa est ensuite intervenu sur les défis qui s'imposent à la société civile algérienne à l'heure de l'action collective. Il a particulièrement mis l'accent sur la manière dont la société civile est modelée par la désinformation de l'Etat. Josefina Casado, ancienne détenue politique et proche de plusieurs disparus a ensuite fait part de l'expérience des mères de la place de mai en Argentine, des moyens d'action utilisés en insistant sur le rôle prépondérant qu'elles avaient joué dans la transition démocratique en Argentine. Ce Forum-atelier a fait l'objet d'une médiatisation intéressante par la publication de trois articles, dont deux articles de fond dans des quotidiens francophones importants (cf. revue de presse).

### **D. Plaidoyer au niveau régional**

#### **Forum des ONG africaines du 25 au 27 avril 2011**

En amont du Forum des ONG africaines, le CFDA avait adressé une lettre, cosignée par une dizaine d'ONG africaines et internationales à son Comité de pilotage pour demander l'inclusion de la thématique des disparitions forcées dans les discussions en session plénière du Forum. Le CFDA a donc réussi à organiser un panel sur les disparitions forcées en Afrique durant le Forum. Ce panel qui a réunit une cinquantaine de personnes était articulé autour de plusieurs interventions. Sohair Riad, chercheuse du Cairo Institute for Human Rights Studies a présenté les instruments et les mécanismes de lutte contre les disparitions forcées. Deux interventions ont ensuite porté sur les obstacles des familles de disparus dans l'accès à la vérité et à la justice. Pauline Dempers, représentante de l'organisation Breaking the Wall of silence de Namibie, épouse de disparu et ayant elle même été détenu et torturé pendant plus de deux ans a fait part de son vécu. Puis Nassera Dutour a exposé le droit à la vérité et à la justice dans le contexte d'une politique de l'impunité. Enfin, Sidiki Kaba, président d'honneur de la Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme a fait une intervention portant sur l'ampleur du phénomène des disparitions forcées en Afrique et l'importance de la lutte contre l'impunité.

#### **Session ordinaire de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples en Gambie du 28 avril au 3 mai 2011**

Au cours de la session ordinaire de la CADHP, les membres de la délégation du CFDA ont travaillé à la rédaction de trois interventions orales. L'une sur la situation des droits de l'Homme en Algérie depuis la dernière session, une intervention sur la liberté d'expression, et enfin une dernière sur les droits économiques, sociaux et culturels en Algérie. Par ailleurs, le CFDA a participé à la rédaction d'une intervention conjointe sur la situation des droits de l'Homme en Afrique du nord avec le Cairo Institute for Human Rights Studies, l'Egyptian Initiative for Personal Rights et l'African Center for Justice and Peace studies, sur la situation des droits de l'Homme en Afrique du nord.

Le CFDA a par ailleurs présenté une résolution sur les disparitions forcées en Afrique appelant la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples demandant aux Etats membres de l'Union Africaine de ratifier la Convention Internationale de protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, à créer en son sein un Groupe de travail sur les disparitions forcées et à créer un instrument de protection des personnes contre les disparitions forcées. Enfin, Nassera Dutour a été invitée à intervenir à événement parallèle co-organisé par la FIDH, le CIHRS et l'EIPR intitulé « *Situation des droits de l'Homme en Afrique du nord - quelles réponses de l'Union africaine ?* »

### **Forum des ONG du 19 au 21 octobre 2011**

Considérant le nombre trop important de groupe d'intérêts spécifiques lors du Forum des ONG et le faible nombre d'inscriptions à un groupe de discussion spécifique sur les disparitions forcées, le CFDA avait décidé de tenter une nouvelle approche afin de sensibiliser les militants des droits de l'Homme, le comité de pilotage du Forum des ONG ainsi que la CADHP à la question des disparitions forcées. Ainsi les déléguées du CFDA ont participé au groupe d'intérêt spécifique sur la torture et les conditions de détention. Le groupe était composé de représentants d'ONG internationales, africaines et de la Commissaire en charge de la torture, Mme Dupe Atoki. Les déléguées du CFDA ont insisté sur l'importance de porter une attention particulière à la multiplication des dispositions législatives de lutte contre le terrorisme et les conséquences de l'application de ces dispositions d'exception sur le recours à la détention secrète et l'utilisation de la torture. Les déléguées du CFDA ont activement participé à la rédaction de la résolution sur la torture et les conditions de détention en Afrique présentée par ce groupe d'intérêt et sont parvenues à faire inclure des préoccupations relatives au recours à la détention secrète et aux disparitions forcées, à l'impunité des auteurs de crimes de disparitions forcées.

### **Session ordinaire de la CADHP du 24 octobre au 27 octobre 2011**

En amont de la session de la CADHP, le CFDA avait cosigné une lettre avec de nombreuses organisations de défense des droits de l'Homme africaine, et des ONG internationales telles que l'OMCT ou le Cairo Institute for Human Rights Studies. Cette lettre demandait à la CADHP de porter une attention particulière à l'amélioration de la procédure d'examen des communications individuelles. Les déléguées du CFDA ont participé à une réunion avec les cosignataires durant le forum des ONG afin de discuter des suites à donner à cette lettre et ont décidé de constituer des petits groupes pour mener un plaidoyer auprès des commissaires sur cette question. Au cours de la session ordinaire de la CADHP, les membres de la délégation ont travaillé à la rédaction de deux interventions orales. L'une sur la situation des droits de l'Homme en Algérie depuis la dernière session et une autre sur la liberté d'expression. Dans le contexte de la levée de l'état d'urgence et des annonces de réformes du président Bouteflika, le CFDA a particulièrement insisté dans ses interventions sur les violations des libertés d'expression, de manifestation et ce en dépit de la levée de l'état d'urgence.

En outre, la porte-parole du CFDA avait été invitée à intervenir à un panel de présentation du rapport annuel de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, programme conjoint de la Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme (FIDH) et l'Organisation Mondiale contre la Torture (OMCT). Le CFDA qui avait relu et complété la partie de ce rapport consacrée à l'Algérie a insisté sur les violations des droits des défenseurs des droits de l'Homme en relation avec les restrictions à la liberté d'association.

### **Plaidoyer auprès des institutions de l'Union Européenne**

La première réunion du Sous-comité dialogue politique, sécurité et droits de l'Homme, institué dans le cadre des accords d'association UE/Algérie à l'occasion du dernier Conseil d'association de juin 2011, s'est déroulée à Alger le 3 octobre 2011. Le CFDA, en partenariat avec le Réseau Euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH) et les autres organisations membres du REMDH ont adressé aux ambassadeurs de l'Union Européenne à Alger, un mémorandum des violations des droits de l'Homme en Algérie. Les organisations signataires ont particulièrement insisté sur la nécessité de soulever les points mentionnés dans ce Mémorandum lors de la réunion du Sous-comité mais également d'organiser une consultation avec la société civile en amont. Les ambassadeurs de l'UE ont été particulièrement intéressés par ce document et une consultation avec la société civile a effectivement eu lieu la dernière semaine de septembre.

Une mission de plaidoyer a été menée par le REMDH en partenariat avec le CFDA à Bruxelles en amont de la visite en Algérie de la délégation de la Commission Maghreb du Parlement européen. Les discussions ont porté sur la situation actuelle en Algérie, les projets de réformes ainsi que les attentes des organisations de la société civile. Par ailleurs, la question des disparitions forcées en Algérie n'a pas manqué d'être soulevée à chaque rencontre et souvent à la demande des interlocuteurs. Cette démarche a connu un grand succès dans la mesure où SOS Disparu et le CFDA ont été pour la première fois conviés à la réunion de consultation avec les parlementaires de la Commission Maghreb. De plus, une réunion spéciale a été mise en place uniquement avec les familles de disparus au siège de la représentation de la Commission européenne à Alger.

### **E. Plaidoyer au niveau international**

#### **Plaidoyer auprès du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies**

Le CFDA a mené dans le cadre de la Coalition des associations des victimes, une mission de plaidoyer à Genève les 7 et 8 juin 2011 au moment où se tenait la 17<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies. La délégation était composée de Nassera Dutour pour le CFDA, d'Adnane Bouchaïb pour Somoud, association de disparu du fait des groupes terroristes, et de Cherifa Kheddar pour Djazairouna, association de victimes de terrorisme, tous deux venus directement d'Algérie. Au cours de la mission la Coalition a tenu des entretiens avec les assistants des Rapporteurs spéciaux sur la liberté d'expression, sur la liberté d'association, sur les violences faites aux femmes, sur le droit au logement, sur la promotion et la protection des droits de l'Homme dans le cadre de la lutte antiterroriste, sur la torture. La mission a également rencontré les représentants de la France et de la Belgique auprès de l'ONU, le directeur de la région MENA au Haut Commissariat aux droits de l'Homme et le service des requêtes du Comité des droits de l'Homme.

L'objectif de la mission était de présenter la Charte alternative la Charte pour la paix et la réconciliation nationale. Cette Charte élaboré par la Coalition et intitulée Charte pour la Vérité, la Paix et la Justice est le fruit du travail de réflexion mené par la Coalition d'associations de victimes des années 1990.

## **Déplacement aux Etats Unis**

La Chapelle Rothko aux Etats Unis a décerné le prix Oscar Romero qui récompense des militants des droits de l'Homme à Nasser Dutour. Après la cérémonie qui s'est déroulée à Houston, une tournée de plaidoyer avait été organisée et Nasser Dutour a pu rencontrer divers représentants notamment du Département d'Etat américain. Elle est aussi intervenue lors de conférences organisées dans des universités sur la question des disparitions forcées en Algérie, l'impunité et la situation des droits de l'Homme.

## **F. Formations**

### **Formation en droit international des droits de l'Homme à Alger, du 24-25 juin 2011**

Le programme de cette quatrième formation en droit avait été élaboré par le CFDA en étroite collaboration avec les formateurs qui avaient animé les précédentes formations. Cette quatrième formation se voulait plus pratique que les précédentes. Ainsi les deux journées ont été organisées de façon à parvenir à la résolution d'un cas pratique. Une fiche d'inscription avait été envoyée à chaque participant en amont de la formation afin d'évaluer les compétences et de la motivation de chaque participant.

Cette formation qui a réuni 20 participants était divisée en deux journées. La première journée destinée à l'étude de la saisine des procédures spéciales des Nations Unies et la seconde journée à l'étude de la saisine du Comité des droits de l'Homme. Le CFDA et les deux formateurs avaient élaboré un cas pratique qui devait être résolu sur les deux jours de la formation pour comprendre les procédures de saisine de deux organes de protection des droits de l'Homme au niveau des Nations Unies : les procédures spéciales et le Comité des droits de l'Homme. Les participants n'ayant pas eu l'opportunité de rédiger par écrit les réponses aux questions formulées dans le cas pratique, cet exercice leur sera envoyé par mail. Ainsi, ils auront l'opportunité de tester leurs capacités à produire une argumentation écrite.

### **Formation en communication à Alger, les 17 et 18 juin 2011**

Le CFDA avait élaboré le programme de cette seconde formation en communication en étroite collaboration de l'expert algérien en communication qui a animé cette dernière. Alors que la première formation avait porté essentiellement sur des outils de communication écrite, cette seconde formation est venue compléter les connaissances des participants en leur apportant des outils de communication orale. Le formateur s'est en effet attaché à rappeler les éléments de base de la communication interpersonnelle : l'émetteur, le récepteur, le code, le feedback. Dans un second temps, les participants ont travaillé sur leur présentation et ont effectué des exercices d'articulations et de respiration. Les participants se sont ensuite divisés en quatre groupes afin de travailler sur un cas pratique. Chaque groupe pouvait présenter l'association de son choix.

La deuxième journée a été consacrée à la présentation orale, à l'apprentissage de l'organisation d'une réunion de travail et son déroulement et à la communication au sein d'un groupe de travail.

### **Suivi de la formation en communication**

Lors de la formation en communication des 17 et 18 juin 2011, les participants avaient exprimé le souhait de pouvoir mener des activités en commun. Une coordinatrice a été désignée et l'idée d'organiser une conférence a été retenue. Après plusieurs échanges par mail pour l'organisation de cette activité, la conférence a eu lieu le 18 novembre 2011 sous l'intitulé « Citoyenneté, Identité, Histoire. Un historien, Amar Mohand Ameer avait été invité



à venir faire un exposé sur ces trois thèmes et le débat qui s'en est suivi a été particulièrement riche. L'autre partie de la journée a été consacrée à une réflexion sur la création d'un réseau de jeunes militants des droits de l'Homme et aux discussions concernant la création de ce réseau. La consultante en communication qui avait assuré la formation en communication s'est rendue en Algérie afin d'assister en observatrice à cette conférence et d'en retirer des éléments en vue de la préparation de la prochaine formation en communication.

#### **G. Rencontre/Echanges d'expériences du 26 au 30 juin 2011**

Le CFDA en partenariat avec le réseau Mondial de solidarité des mères, sœurs, épouses et proches de disparus organise des rencontres visant à faire venir des mères de disparus venant de pays qui ont eu à connaître la disparition forcée pour échanger avec les mères de disparus d'Algérie. Ce sont Béatrice Mukamulindwa du Rwanda, et Fatima El Manouzi du Maroc sœur de disparu marocain qui ont fait le déplacement pour échanger avec les mères de disparu(e)s en Algérie. Les discussions devaient être des discussions stratégiques plus approfondies sur les obstacles rencontrés par les familles de disparus et sur les moyens de surmonter ces obstacles. Ainsi, à Alger, Blida et Oran, Béatrice Mukamulindwa et Fatima El Manouzi ont présenté leur expérience personnelle dans le cadre de la recherche de leurs proches disparus. Ensuite, elles ont exposé leur lutte et les démarches effectuées dans la recherche de la vérité, les modes d'organisation des familles dans leur pays respectif, les avancées obtenues, les obstacles rencontrés ainsi que les manières de les surmonter. Les familles de disparus se sont ensuite présentées et ont raconté l'histoire de la disparition de leurs proches. Les familles sont tombées d'accord pour considérer que c'étaient la Charte puis les indemnisations qui avaient tué la mobilisation. Les échanges sur ces questions ont montré que la notion de "réconciliation" est souvent utilisée par les autorités, que ce soit en Algérie, au Maroc ou au Rwanda, comme prétexte pour ne pas révéler le sort des personnes recherchées et veiller à l'impunité des auteurs et des responsables des enlèvements et des disparitions.

#### **H. Sensibilisation sur la situation des familles de disparus et l'état de droits de l'Homme en Algérie**

La Rapporteuse spéciale sur le droit au logement a effectué une mission en Algérie du 9 au 19 juillet 2011. Le CFDA et Sos Disparus sollicités par le secrétariat de cette dernière, ont coopéré activement avec la Rapporteuse spéciale afin de lui indiquer des lieux à visiter, des personnes ressources à consulter et de donner des éléments sur les conséquences des déplacements de population dans les années 1990 ou les violations actuelles du droit au logement des familles de disparus en Algérie.

Le 30 août 2011, à l'occasion de la Journée internationale des disparus, les familles de disparus ont organisé un rassemblement place du 1<sup>er</sup> mai, à l'appel du CFDA et de Sos Disparus pour réaffirmer leur refus de l'oubli et leurs revendications de Vérité et justice. Simultanément les familles de disparus d'Oran et de Constantine se sont également rassemblées dans leur ville respective. Le rassemblement a été relayé dans plusieurs articles de la presse algérienne. Suite à l'entrée en vigueur en décembre 2010 de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, cette 28<sup>ème</sup> journée internationale des disparus a été proclamée « première journée internationale de l'ONU contre les disparitions forcées ». A cette occasion, le GTDF a réaffirmé dans une déclaration toute sa solidarité avec le combat des familles de disparus en Algérie.

Sos Disparus a participé à l'Université d'été de la Fondation Ebert organisée du 14 au 18 septembre à Oran. Nassera Dutour est intervenue sur le thème de la liberté associative en

Algérie et a exposé, l'historique et l'expérience de Sos Disparus en tant qu'association et les obstacles imposés à sa constitution légale en Algérie. Le CFDA a par ailleurs été représenté par Nassera Dutour à un Séminaire sur « Enfants et femmes de la planète, acteurs d'un futur humain » organisé par le Centre Badulcci en Italie du 29 septembre au 2 octobre. Elle y a parlé de son expérience de mère de disparu et de sa vie en tant de militante pour les droits des familles de disparus et le respect des droits de l'Homme en Algérie »

Au début du mois d'octobre, quelques jours après le 5<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte et de ses textes d'application, le CFDA avait organisé une marche à Paris pour les disparus en Algérie. Une marche a aussi été organisée le même jour à Alger. En amont de cette marche une déclaration avait été rédigée par le CFDA en partenariat avec la Coalition d'associations de victimes du conflit des années 90 en Algérie. Cette déclaration a été signée par de nombreux représentants et organisations de la société civile algérienne, par des individus ainsi que par des ONG internationales de défense des droits de l'Homme.

Les 31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre, Nassera Dutour, porte-parole du CFDA a été invitée par le Cairo Institute for Human Rights Studies à une conférence sur la justice transitionnelle. Elle y a exposé la situation de l'Algérie, l'impunité des auteurs de violations graves des droits de l'Homme, l'absence de recours pour les victimes et le déni de Vérité. Elle a aussi traité de l'importance d'accorder une place particulière à la situation des disparus au sein d'un processus de justice transitionnelle.